

Communauté de transformation et de commercialisation Service traiteur / Description détaillée

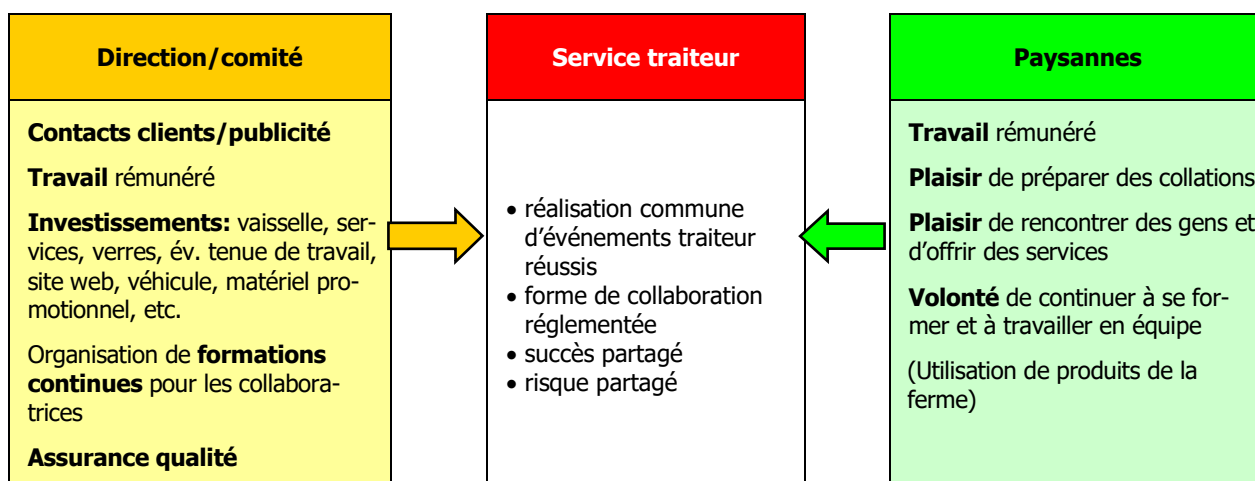
Qu'est-ce qu'un service traiteur communautaire?

Au départ, l'idée germe de proposer à une large clientèle des collations/apéritifs à base de produits agricoles régionaux et saisonniers transformés. S'y ajoutent le plaisir des contacts humains ainsi que la perspective d'un travail à temps partiel avec un salaire équitable. Souvent, une femme paysanne se lance seule, en livrant ses propres produits transformés pour des événements dans la région. Ensuite, pour répondre à la demande croissante, elle cherche à collaborer avec d'autres paysannes.

Le service traiteur communautaire:

- gère des services professionnels de catering de A à Z et les coordonne de manière centralisée;
- est organisé en une forme juridique appropriée;
- offre aux paysannes qui aiment le contact et ont du plaisir à préparer des collations / apéritifs un travail à temps partiel avec une perspective de revenu correct;
- réduit le risque et les coûts d'investissement des partenaires;
- organise des formations continues et définit un standard de qualité uniforme.

Schéma de l'organisation d'un service traiteur



Recommandation: prendre contact avec un service de conseil compétent pour la création d'un service traiteur. Ces services connaissent les bases juridiques et contractuelles, les plans d'entreprise, les questions d'organisation du travail, etc. Les détails de la collaboration et de la procédure ultérieure pourront ensuite être élaborés dans le cadre de discussions entre les paysannes intéressées.

Remarque: les réflexions et documents relatifs à la création d'un service traiteur peuvent servir également pour la création d'une autre société de service (p. ex. un service d'économie domestique).

Avantages et inconvénients d'un service traiteur communautaire

Avantages	Désavantages
<ul style="list-style-type: none">+ Risque partagé.+ Succès partagé.+ Image professionnelle vis-à-vis de l'extérieur.+ Plus de flexibilité dans la gestion de mandats.+ Possibilité de rationaliser les processus de travail.+ Avantages au niveau des achats et des ventes grâce à des quantités plus importantes.+ Simplification du travail et décharge de travail.+ Engagements réglés grâce aux plans de travail; possibilité de refuser un mandat.+ Salaire horaire fixe.	<ul style="list-style-type: none">- Obligation de collaborer, communication franche et tolérance mutuelle.- Restriction de l'autonomie et de la liberté individuelle de décider.- Travail irrégulier, travail le week-end.- Salaire horaire fixe.

Quelle forme juridique pour un service traiteur?

Concernant le choix d'une forme juridique pour un projet de service traiteur communautaire, il s'agit non seulement de s'assurer contre les risques et de présenter une image professionnelle vis-à-vis de l'extérieur, mais aussi et surtout de régler clairement les objectifs, les structures, les responsabilités, les modalités de départ et d'admission, la répartition des coûts et des bénéfices, etc. au sein de l'équipe. Le droit suisse prévoit plusieurs formes juridiques pour ce type d'entreprise.

Solution non contractuelle

Dans la phase initiale, un projet de service traiteur communautaire peut très bien se passer de structures formelles : conventions orales entre les paysannes partenaires, facturation aux clients via l'entreprise responsable, décompte à l'interne avec factures pour livraisons/rémunération pour apports de travail entre l'entreprise responsable et les partenaires, etc. suffisent.

Stricto sensu, une telle organisation informelle correspond à une société simple selon le droit des obligations (art. 530 ss **CO**). Une société simple peut en effet prendre naissance tacitement, sans contrat écrit. En cas de doute, les quelques règles relatives à la société simple prévues dans le **CO** s'appliquent.

Cependant, si le projet s'avère prometteur et réalise un volume d'affaires croissant, il vaut la peine de régler la collaboration par un contrat écrit selon les besoins et souhaits des partenaires et de choisir une forme juridique idoine.

La société simple

La société simple (art. 530 ss **CO**) convient bien comme forme juridique pour un service traiteur. Elle peut être créée sans grand investissement et offre une marge de manœuvre relativement grande pour des solutions adaptées aux besoins et souhaits des membres.

La société en nom collectif

La société en nom collectif (art. 552 ss **CO**) offre une liberté conceptuelle aussi grande que la société simple mais est, dans de nombreuses situations, mieux adaptée aux liens économiques complexes et aux risques d'un service traiteur communautaire. De plus, avec la désignation «société en nom collectif» et l'inscription comme telle au registre du commerce, le service traiteur se présente de manière plus professionnelle envers l'extérieur.

La Sàrl, la SA

Pour régler les aspects «risques» et «responsabilités» de manière encore plus sûre et conférer au service traiteur communautaire une certaine indépendance et vie propre vis-à-vis des associées, on peut également opter pour une Sàrl (société à responsabilité limitée) ou même une SA (société anonyme).

Ne convient pas : l'association

*Les associations (art. 60 ss **CC**) sont des organisations de personnes qui n'ont pas de but économique. Selon l'art. 60, al. 1, **CC**, il s'agit d'associations politiques, religieuses, scientifiques, artistiques, de bienfaisance, de récréation ou autres. Un service traiteur de femmes paysannes poursuit en principe un but économique et ne remplit donc pas les exigences légales du code civil. En cas de litige, le tribunal ne reconnaîtrait pas une telle association - cette forme juridique ne convient donc pas.*

Pour en savoir plus sur les aspects juridiques et les formes de société:

→ [Service traiteur / Bases légales \(PDF\)](#)

Pour en savoir plus sur les aspects contractuels:

→ [Service traiteur / Modèles de contrat \(PDF\)](#)

Exemples pratiques de services traiteurs:

→ [Service traiteur / Exemples de bonnes pratiques \(PDF\)](#)

Offres de conseil concernant les services traiteurs :

→ [Communauté de transformation et de commercialisation / Contacts et adresses \(Lien\)](#)